

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE RELATIVE A LA REALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CADRE DE LA LOI SRU CONCLUE ENTRE L'EPFIF, LA COMMUNE DE FLINS-SUR-SEINE ET LA COMMUNAUTE URBAINE : APPROBATION DE L'AVENANT N°1</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 09/12/2022	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 19/12/2022	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 101**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 28**

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara  
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole

MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

**Absent(s) non représenté(s) : 5**

AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, KHARJA Latifa, LEPINTE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

**127 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**2 NE PREND PAS PART :**

KONKI Nicole, OURS-PRISBIL Gérard

# EXPOSÉ

Par délibération du Conseil communautaire du 31 mai 2018, la Communauté urbaine a approuvé la convention d'intervention foncière (CIF) conclue entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine en vue de mobiliser du foncier pour réaliser des logements sociaux dans le cadre de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), renforcée par la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

L'objectif de la CIF est de permettre la réalisation de logements sociaux sur le territoire communal afin de répondre aux obligations de la loi SRU. Six périmètres de veille foncière ont été définis pour atteindre ces objectifs : les périmètres dits centre-ville, école, entrée de ville, garage, maréchal Foch, rond-point de la taupe. Le montant de l'intervention de l'EPFIF au titre de cette convention est plafonné à 5 M€ hors taxe, et ce, conformément au programme pluriannuel d'intervention de l'EPFIF voté par son Conseil d'administration du 15 septembre 2016. Le rachat des biens, le cas échéant, sera assuré par la commune de Flins-sur-Seine.

La Communauté urbaine, compétente en matière de politique du logement notamment à travers le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) approuvé le 14 février 2019 par le Conseil communautaire, intervient en tant que signataire de ladite convention afin de garantir la cohérence des actions engagées en faveur du logement sur son territoire. Elle contribue, en collaboration avec les parties prenantes de ladite convention, à la validation de la programmation et du bilan économique de projets immobiliers envisagés sur les terrains portés par l'EPFIF qui devront recevoir un minimum de 30% de logements locatifs sociaux.

Cette convention tripartite a été signée le 13 juillet 2018. Le terme de cette convention est fixé au 31 décembre 2022. Compte tenu de l'état de stock foncier au 31 décembre 2021, d'une superficie d'environ 2 516 m<sup>2</sup> qui permettra de réaliser environ 35 logements sociaux sur la commune de Flins-sur-Seine, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention afin de poursuivre le portage foncier.

L'avenant n°1 à la convention prendra effet à la date de sa signature par toutes les parties et fixera le nouveau terme de la convention d'intervention foncière au 31 décembre 2023 sans en changer les autres conditions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 portant sur la prorogation de la convention d'intervention foncière relative à la réalisation des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine fixant le nouveau terme de la convention au 31 décembre 2023,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5215-20,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-2 et suivants, L. 213-1 et suivants et L. 213-3,

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

**VU** la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_18\_05\_31\_08 du 31 mai 2018 approuvant la convention d'intervention foncière (CIF) conclue entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine en vue de mobiliser du foncier pour réaliser des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_19\_02\_14\_14 du 14 février 2019 approuvant le programme local de l'habitat intercommunal 2018-2023,

**VU** la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine signée du 13 juillet 2018,

**VU** l'état du stock foncier au 31 décembre 2021,

**VU** le périmètre de maîtrise et de veille foncière ci-annexé,

**VU** l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine ci-annexé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3\_Aménagement du territoire le 06 décembre 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 relatif à la prorogation de la convention d'intervention foncière concernant la réalisation des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU entre l'EPFIF, la commune de Flins-sur-Seine et la Communauté urbaine fixant le nouveau terme de la convention au 31 décembre 2023.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le: 19/12/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/12/2022

Exécutoire le: 19/12/2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile